

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le maire de Forges-les-Eaux,
- Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
- considérant l'organisation du marché de Noël à Forges-les-Eaux, les 2 et 3 décembre 2023,

ARRETE :

N°2023-244

Objet :
Marché de Noël
Rue et place des Pavillons
Du 27/11 au 04/12/2023

Article I :

La circulation et le stationnement de tout véhicule sont interdits place des Pavillons et rue des Pavillons, de la rue de la Libération jusqu'à la halle Baltard, à partir du jeudi 30 novembre à 14 heures jusqu'au lundi 4 décembre 2023 à 12 heures.

Article II :

La rue des Pavillons, à droite de la Halle Baltard en descendant, côté du magasin Carrefour, sera interdite à la circulation du lundi 27 novembre à 8h au lundi 4 décembre 2023 à 19h. Seuls sont autorisés à stationner les véhicules d'habitations et de transport de matériel des artisans forains, exploitant leur manège installé pour le marché de Noël les 2 et 3 décembre 2023.

Article III :

La circulation et le stationnement seront interdits tout autour de la halle Baltard, zone réservée à l'organisation du marché de Noël, du lundi 27 novembre à 8h au lundi 4 décembre 2023 à 17h.

Article IV :

Ces dispositions seront matérialisées par la pose de panneaux et de barrières de sécurité réglementaires, mis en place 48 heures à l'avance.

Article V :

Monsieur le Policier Municipal et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES LES EAUX sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-les-Eaux, le 23 Novembre 2023

Madame le Maire,
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet
De Forges-les-Eaux le : **27 NOV. 2023**